

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique autorisation de défrichement et permis de construire d'une centrale photovoltaïque Malaga (arrêté préfectoral N°2022-077-002)

De : sarah Manche <sarah_zibbs@hotmail.com>

Date : 30/05/2022 23:33

Pour : "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Enquête Publique autorisation de défrichement et permis de construire d'une centrale photovoltaïque Malaga (arrêté préfectoral N°2022-077-002)

Mr Yves-Loic Kervegant, commissaire enquêteur

La construction d'un parc photovoltaïque à cet endroit n'est absolument pas appropriée. Ce projet cumule tous les inconvénients en termes d'environnement, biodiversité, visibilité proche et lointaine, effet de rayonnement réfléchi sur le hameau du Forest, effets cumulés avec une carrière et un autre parc photovoltaïque à proximité.

Bien que favorable aux énergies renouvelables, je m'oppose à ce projet pour toutes ces raisons.

De plus, il aurait été souhaitable que les résidents du hameau du Forest, directement exposés au site, soient informés de l'existence de cette enquête publique par voie d'affichage au Forest, comme ce fut le cas lors de l'enquête sur le PLU.

Me Manche Sarah

Le Forest

04200 Aubignosc

Le 30 mai 2022